1812

A SON ALTESSE ROYALE LE

PRINCE REGENT.

L'Humble Adresse et Requete des Habitans de la Province du Bas-Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE ALTESSE ROYALE,

NOUS les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, supplions très-respectueusement votre Altesse Royale de recevoir favorablement nos très humbles représentations.

Nous avons vu avec beaucoup d'inquiétudes quelques individus résidant en cette Province, parmi lesquels sont plusieurs Membres du Conseil Executif, faire des Adresses tendantes à opérer un changement dans notre Constitution, et à censurer l'administration de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Cette démarche à causé beaucoup d'allarmes parmi les habitans de la Colonie, et fait croire que les trames qui ont déjà eu lieu pour calomnier les Canadiens auprès du Gouvernement de Sa Majesté, sont encore mises en usage, pour persuader à votre Altesse Royale et à la Mère-Patrie, que nous sommes indignes de jouir d'une Constitution libérale, et qu'il seroit de la plus grande prudence d'y faire des changemens, pour conserver à l'empire cette partie importante des Domaines de Sa Majeste.

Nous supplions votre Altesse Royale d'être persuadée de la fausseté de pareilles insinuations. Nous sommes contens et satisfaits de l'heureuse Constitution que le Gouvernement de Sa Majeste a jugé à propos, dans sa Sagesse, de nous accorder; et il ne nous reste à desirer que d'en voir l'exécution perfectionnée de plus en plus.

Nous osons assurer votre Altesse Royale, que c'est, en grande partie, par les moyens que nous à fourni cette même Constitution, que cette Province a echappé au joug que la perfide Amerique vouloit imposer aux Canadas. Cette Constitution nous rend précieux le Gouvernement de Sa Majesté, et nous espérons que la conservation de ce Gouvernement, tel qu'il est, sera regardée par Votre Altesse Royale comme une juste récompense des efforts que nous avons faits pour le conserver.

Nous n'avons rien perdu de notre confiance envers Son Excellence Le Chevalier PREVOST. Par la Sagesse de son Administration et les ressources de son genie, il s'est montré supérieur à la crise où s'est trouvée cette Colonie à l'epoque de la déclaration de la Guerre de la part des Etats-Unis d'Amérique contre la Grande-Bretagne. Loin de marcher sur les traces de son prédécesseur, il s'est concilié l'affection des Canadiens par sa douceur et son esprit de justice. Sa Défense Mémorable des Canadas nous le fait regarder comme celui qui a sauvé notre Pays, et son nom sera toujours prononcé parmi nous avec un sentiment de veneration et de reconnoissance.

Nous supplions donc très-respectueusement Votre Altesse Royale, de nous conserver notre Constitution telle qu'elle nous a été donnée, et de continuer à approuver l'Administration de Son Excellence le Chevalier PREVOST, en le conservant à la tête du Gouvernement Colonial, aussi long-tems que le besoin de l'Empire le permettra. Nous supplions de plus Votre Altesse Royale de vouloir bien donner des instructions à Son Excellence, pour recommander à la Législature Provinciale, l'appointement d'un Agent Colonial auprès du Gouvernement de Sa Majeste en Angleterre.

Et vos Supplians ne cesseront de prier.